



La fonction publique fin 2011 à La Réunion : Une majorité de non-titulaires dans les collectivités territoriales

La fonction publique emploie 75 200 personnes à La Réunion fin 2011, soit trois emplois sur dix. Avec 92 agents pour 1 000 habitants, le taux d'administration est supérieur de 10 points en comparaison de la France de province. Les contrats aidés, qui représentent 20 % des emplois dans la fonction publique territoriale à La Réunion, sont à l'origine de cet écart. Hors contrats aidés, le taux d'administration de La Réunion (82 ‰) est proche de celui de la France de province (81 ‰).

Les effectifs sont plus faibles dans la fonction publique hospitalière (11 ‰ habitants contre 18 ‰ en province), du fait de la jeunesse et de la densité de population qui facilite la couverture médicale du territoire. Ils sont comparables dans la fonction publique d'État où l'Éducation nationale est majoritaire. Ils sont plus importants dans les collectivités territoriales, même hors contrats aidés (35 ‰ contre 28 ‰ en province). Hors contrats aidés, un tiers des agents sont non-titulaires, soit deux fois plus qu'en province. Ils sont même majoritaires (56 %) dans les collectivités territoriales, ce qui n'est pas le cas dans les autres départements d'Outre-mer. Plus de la moitié des emplois publics sont occupés par des femmes. Toutefois, le taux de féminisation est parmi les plus faibles de France.

Fin 2011, les trois fonctions publiques (État, hospitalière et territoriale) emploient 75 200 personnes à La Réunion, soit 1,4 % des effectifs publics de France.

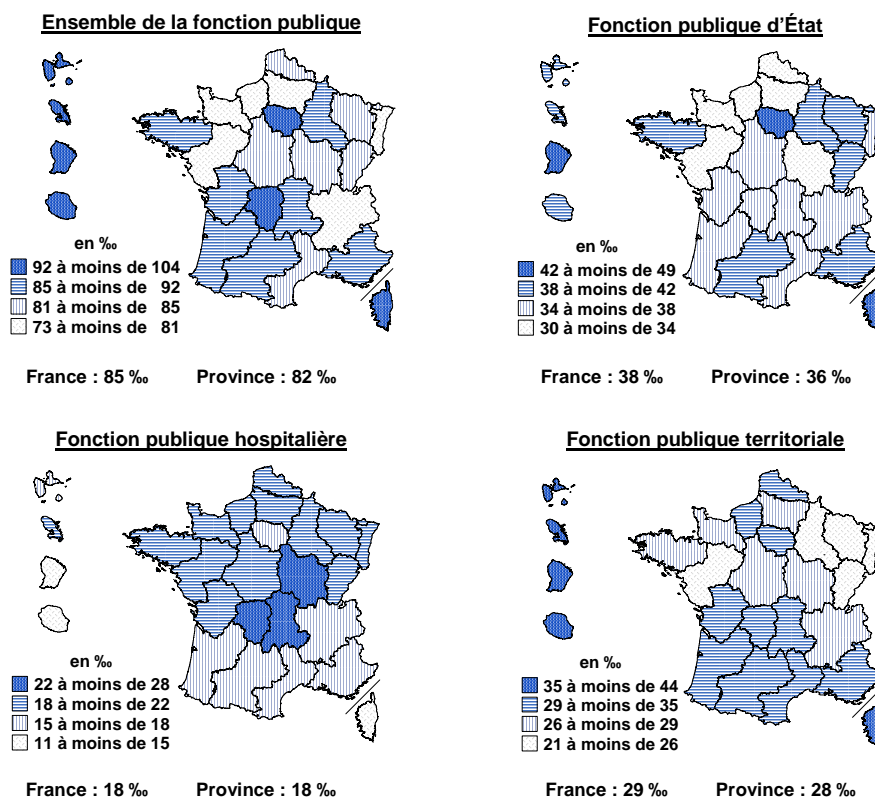
Trois personnes en emploi sur dix travaillent dans la fonction publique à La Réunion contre deux sur dix en France métropolitaine. Le poids élevé de l'emploi public résulte en partie de l'atrophie de l'emploi privé. D'une part, l'industrie est limitée à La Réunion avec seulement 7 % de l'emploi total, soit deux fois moins qu'en Métropole. D'autre part, le chômage est très élevé. Avec un taux de chômage de 28,5 % en 2012 (9,8 % en France métropolitaine), La Réunion est la région la plus touchée de France.

Contrats aidés : 1 emploi public sur 10

Avec 92 agents de la fonction publique pour 1 000 habitants, La Réunion a un taux d'administration publique supérieur à la moyenne de province (82 ‰). Au classement

[cartes 1]

Taux d'administration par région pour 1 000 habitants



Champ : postes principaux finaux (actifs et non annexes) au 31/12/2011, y c. contrats aidés.
Sources : Insee - Recensement de la population 2010, Siasp 2011.
© Insee 2013 - IGN.

des régions françaises, l'île est au 7^e rang, après le Limousin, la Corse, l'Île-de-France et les autres DOM (hors Mayotte) [cartes 1].

L'Île-de-France a un taux d'administration élevé (94 %) car y sont concentrées les fonctions administratives de la capitale.

Le taux d'administration élevé à La Réunion s'explique principalement par un recours important aux contrats aidés (11 % de l'emploi public contre 2,4 % en province) [encadré 1]. Hors contrats aidés, La Réunion se classe au 14^e rang des régions françaises avec un taux d'administration de 82 %, très proche de la moyenne de province (81 %).

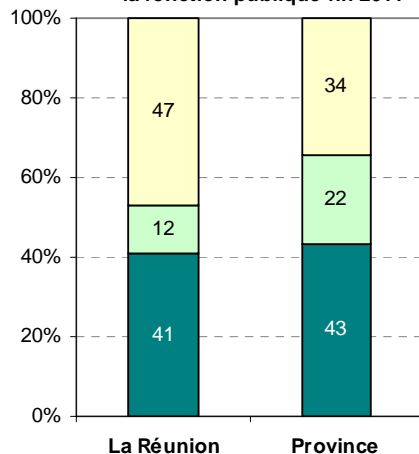
Deux agents territoriaux sur trois travaillent pour les communes

La fonction publique territoriale emploie 35 600 personnes [tableau 2], soit 47 % de l'emploi public à La Réunion contre 34 % en province [graphique 1].

Les agents territoriaux travaillent principalement dans les communes, qui emploient deux agents territoriaux sur trois. La Réunion se classe au 1^{er} rang des régions françaises en taux d'administration territoriale avec 43 agents territoriaux pour 1 000 habitants, devant la Corse et les autres DOM, et loin de la moyenne de province (28 %). Les contrats aidés sont particulièrement nombreux dans les collectivités locales. Ils représentent un

[graphique 1]

Répartition des effectifs de la fonction publique fin 2011



Champ : postes principaux finaux (actifs et non annexes) au 31/12/2011, y. c. contrats aidés.
Source : Insee, Siasp 2011.

Fonction publique :
■ Territoriale
■ Hospitalière
■ État

[encadré 1]

Les contrats aidés dans la fonction publique à La Réunion : Un outil important dans le dispositif de lutte contre le chômage.

Le recours aux emplois aidés est une des réponses apportées pour lutter contre le chômage structurel et la faible qualification. Le taux de chômage est trois fois plus important à La Réunion qu'en Métropole en 2012 (28,5 % contre 9,8 %) et 46 % des Réunionnais de 15 ans ou plus non scolarisés n'ont aucun diplôme contre 19 % en France en 2010.

Fin 2011, les 8 225 contrats aidés représentent 11 % de l'emploi public, contre 2 % au niveau national [tableau 1]. Les emplois aidés sont plus fréquents dans les DOM (7 % en Guyane et 6 % en Martinique) à l'exception notable de la Guadeloupe (3 %).

À La Réunion, deux tiers des contrats aidés sont occupés par des femmes (54 % pour l'ensemble de la fonction publique). Les personnes occupant ces emplois sont plutôt jeunes, avec 42 % de moins de 35 ans (25 % pour l'ensemble de la fonction publique).

Les contrats aidés représentent 21 % des effectifs des agents de catégorie C.

La fonction publique territoriale emploie 87 % des contrats aidés publics, ce qui représente un emploi territorial sur cinq. Les communes recrutent à elles seules les deux tiers de ces contrats.

[tableau 1]

Contrats aidés dans la fonction publique fin 2011

	La Réunion		Province
	Effectifs	Poids dans l'emploi (%)	Poids dans l'emploi (%)
Fonction publique d'État	970	3	3
Fonction publique hospitalière	90	1	2
Fonction publique territoriale	7 165	20	3
Ensemble de la fonction publique	8 225	11	2

Champ : postes principaux finaux (actifs et non annexes) au 31/12/2011, y. c. contrats aidés.

Source : Insee - Siasp 2011.

emploi territorial sur cinq. Toutefois, hors contrats aidés, le taux d'administration territoriale reste élevé (35 % contre 28 % en province). La Réunion glisse cependant au 4^e rang des régions françaises derrière les Antilles et la Corse.

Des effectifs faibles dans la fonction publique hospitalière

La fonction publique hospitalière emploie 8 700 agents à La Réunion, soit 12 % des emplois publics réunionnais (22 % en province). Avec 11 agents hospitaliers pour 1 000 habitants,

[tableau 2]

Répartition des effectifs de la fonction publique fin 2011

	La Réunion		Province
	Effectifs	%	%
Fonction publique d'État dont :	30 880	100	100
Éducation nationale, jeunesse et vie associative	20 870	68	47
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	1 830	6	10
Travail, emploi et santé	1 480	5	2
Enseignement supérieur et recherche	1 230	4	10
Autres	5 470	18	31
Fonction publique hospitalière ¹	8 680	-	-
Fonction publique territoriale dont :	35 620	100	100
Communes et communes nouvelles	22 940	64	52
Département	4 620	13	16
Centre communal d'action sociale	2 340	7	7
Région	1 630	5	5
Communauté d'agglomération et communauté de communes	1 630	5	9
Service départemental d'incendie	1 170	3	3
Autres	1 290	4	8
Ensemble fonction publique	75 180	-	-

Champ : postes principaux finaux (actifs et non annexes) au 31/12/2011, y. c. contrats aidés.

Source : Insee - Siasp 2011.

1. Hôpitaux et autres établissements médico-sociaux.

La Réunion se place au dernier rang des régions françaises en matière d'emploi public hospitalier, à un niveau très en deçà de la moyenne de province (18 %).

Deux facteurs peuvent contribuer à ce résultat. D'une part, la population est dense à La Réunion (328 habitants au km²), ce qui facilite la couverture médicale du territoire et permet une médecine de proximité sans multiplier les établissements hospitaliers. En Métropole, les trois régions où le taux d'administration hospitalière est le plus élevé sont des régions rurales à faible densité de population (Limousin, Bourgogne et Auvergne).

D'autre part, la population réunionnaise est jeune, ce qui limite le recours aux soins hospitaliers. Ainsi, la part de la population âgée de 65 ans et plus est beaucoup plus faible qu'en province (8,5 % contre 18 %). De plus, les établissements d'hébergement pour personnes âgées sont encore peu nombreux.

Une fonction publique d'État au service de la jeunesse

La fonction publique d'État emploie 30 900 personnes, soit 41 % des effectifs publics. Avec 38 agents de l'État pour 1 000 habitants, La Réunion est proche de la moyenne de province (36 %). Néanmoins, l'île se distingue par des effectifs importants dans l'Éducation nationale : 20 900 agents, soit 68 % des effec-

[tableau 3]

Statuts et catégories hiérarchiques, hors contrats aidés, dans la fonction publique fin 2011

	La Réunion				Province
	Fonction publique d'État	Fonction publique hospitalière	Fonction publique territoriale	Ensemble fonction publique	Ensemble fonction publique
Statut agrégé					
Titulaires	75	63	43	60	71
Non-titulaires	17	25	56	34	16
Autres catégories et statuts ¹	6	13	1	5	7
Militaires	2	-	-	1	6
Ensemble	100	100	100	100	100
Catégorie hiérarchique					
Catégorie A	61	43	7	36	32
Catégorie B	21	18	10	16	20
Catégorie C	17	39	79	46	46
Indéterminé	1	-	4	2	1
Ensemble	100	100	100	100	100

Champ : postes principaux finaux (actifs et non annexes) au 31/12/2011, hors contrats aidés.

Source : Insee - Siasp 2011.

1. assistantes maternelles, ouvriers d'État, maîtres du privé, personnels médicaux hospitaliers (médecins et pharmaciens).

tifs de la fonction publique d'État contre 47 % en moyenne en province. Ces effectifs sont justifiés par la jeunesse de la population réunionnaise. En effet, les jeunes de 3 à 16 ans représentent un quart des habitants contre un sixième en province.

Par ailleurs, les militaires sont peu nombreux à La Réunion. Ils représentent 2 % des agents de l'État contre 14 % en province.

Beaucoup de non-titulaires dans les collectivités territoriales

Hors contrats aidés, la fonction publique emploie à La Réunion 67 000 personnes. La majorité des agents sont titulaires (60 %), mais les non-titulaires sont particulièrement nom-

breux (34 % contre 16 % en province) [tableau 3]. Les non-titulaires sont même majoritaires dans les collectivités territoriales : 56 % des effectifs hors contrats aidés contre 18 % en province. Les non-titulaires ne sont pas recrutés par concours, ce qui dans un contexte socio-économique très défavorable, favorise l'embauche locale et évite le recours à la mobilité. Par ailleurs, la plupart des non-titulaires ne bénéficient pas des majorations de traitement liées à la surrémunération propre à l'outre-mer.

Néanmoins dans les autres DOM, la proportion des non-titulaires dans la fonction publique territoriale est plus faible : 31 % en Martinique, 28 % en Guyane et 9 % en Guadeloupe.

Les non-titulaires sont aussi proportionnellement plus nombreux à La Réunion dans la fonction publique d'État (+ 3 points) et hospitalière (+ 7 points) qu'en province.

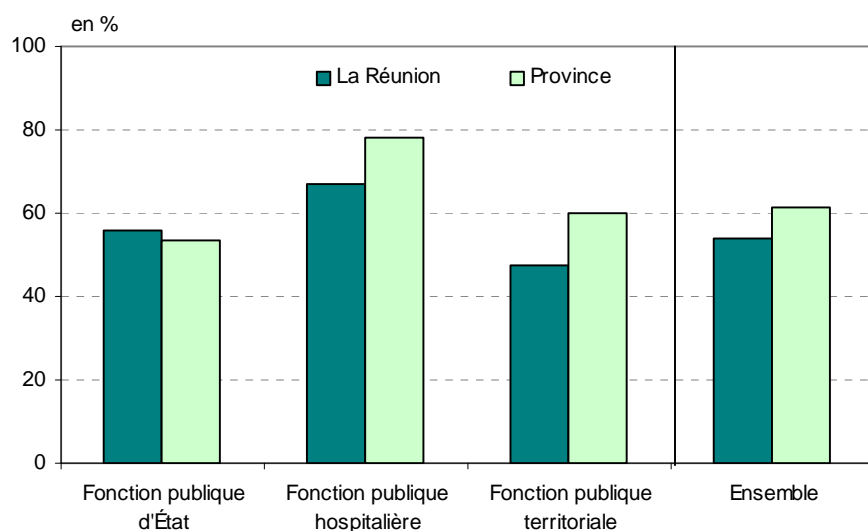
Comme en province, les agents de catégorie C sont les plus nombreux

Toujours hors contrats aidés, près d'un agent sur deux (46 %) appartient à la catégorie C de la fonction publique. C'est autant qu'en province [tableau 3]. La catégorie A est mieux représentée (+ 4 points comparativement à la province) contrairement à la catégorie B (- 4 points).

Dans la fonction publique d'État, les emplois sont plus qualifiés à La Réunion qu'en province (61 % de ca-

[graphique 2]

Taux de féminisation par versant de la fonction publique fin 2011



Champ : postes principaux finaux (actifs et non annexes) au 31/12/2011, hors contrats aidés.

Source : Insee, Siasp 2011.

tégories A contre 53 %) en raison de la forte proportion d'enseignants.

En hospitalier, les agents de catégorie C sont moins nombreux : quatre agents de catégorie C pour dix agents à La Réunion contre cinq sur dix en province. Les établissements médico-sociaux et les maisons de retraite, qui recourent à une main-d'œuvre moins qualifiée, sont moins présents à La Réunion, ce qui peut expliquer l'écart avec la province.

Une faible féminisation des emplois publics

Le taux de féminisation dans la fonction publique hors contrats aidés est nettement plus faible qu'en province (54 % contre 61 %) [graphique 2]. La fonction publique est ainsi la moins féminisée de France avec la Corse et la Guyane. Les femmes sont néanmoins plus présentes qu'en province dans la fonction publique d'état (+ 2,5 points), mais les collectivités territoriales et les hôpitaux emploient beaucoup

moins de femmes (respectivement 13 points et 11 points par rapport à la province). La faible féminisation des emplois publics est en relation avec l'éloignement du marché du travail d'une part importante des Réunionnaises. Seulement 55 % des femmes sont en emploi ou en recherche d'emploi à La Réunion, soit 12 points de moins qu'en France métropolitaine.

Claude Touzet

Sources :

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique.

Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lesquels le recrutement se fait sur la base du droit public. Le tracé de chacun des versants (État, hospitalière et territoriale) s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

Les effectifs publiés ici comprennent les bénéficiaires de contrats aidés et les enseignants du privé. Ils correspondent à un champ plus large que celui retenu dans l'édition 2012 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

Dans Siasp, les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les effectifs des hôpitaux. Par conséquent, les statistiques d'emploi publiées ici pour les hôpitaux correspondent à un périmètre plus large que celui de la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) qui se restreint aux personnels de la seule activité sanitaire.

Définitions :

Fonction publique : Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en 3 versants : la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière. Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

Taux d'administration : nombre de salariés (postes principaux non annexes actifs au 31/12/2011 au lieu de travail) de la fonction publique pour 1 000 habitants.

Catégorie statutaire :

Les corps de fonctionnaires sont classés en trois catégories statutaires (dites aussi catégories hiérarchiques) selon leur niveau de recrutement et les fonctions qui ont vocation à être exercées par ces corps. Ces trois catégories sont :

- la catégorie A, pour les fonctions d'études générales, de conception et de direction ;
- la catégorie B, pour les fonctions d'application ;
- la catégorie C pour les tâches d'exécution (la catégorie D est en extinction depuis 1992).

Par assimilation, les rares corps de fonctionnaires sans classification hiérarchique dans les textes statutaires (militaires, administration pénitentiaire, police notamment) et les non-titulaires peuvent être classés dans une de ces trois catégories.

Titulaire (ou fonctionnaire) : agent ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire suite à un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours. Faute d'information sur leur statut, la distinction entre titulaires et non-titulaires ne peut être faite pour l'ensemble des militaires ; seuls les volontaires militaires sont classés en non-titulaires.

Taux de féminisation : rapport du nombre de femmes sur l'ensemble des salariés de la fonction publique.

Bibliographie :

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - [édition 2013](#), Documentation française, novembre 2013

Ernst É. et Dorothee O., « [Baisse dans la fonction publique de l'État, hausse globale dans le versant hospitalier](#) », *Insee Première* n°1460, juillet 2013.

Ernst É., « [En 2010, 5,5 millions de salariés travaillent dans la fonction publique](#) », *Insee Première* n°1442, avril 2013.